

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

PLAN D'ENSEMBLE - 1/6 000°

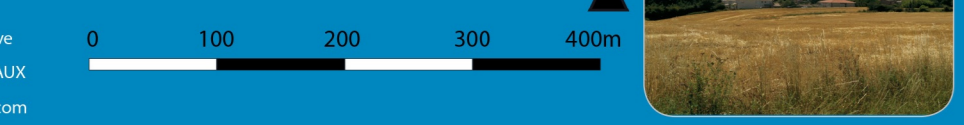
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 08 novembre 2018

Le Maire

Gilles CABESUT




PIÈCE N° 3.2.1



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE DESSERTE	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE (en m²)	SURFACE (en m²)
1	Commune	Création d'un ponton le long de la R.D.4	900	345
2	Commune	Création d'une table d'accueil devant le rue de la Vallée	3,0	144
3	Commune	Création d'une voie de descente devant le rue de la Pègre	13,0	442
4	Commune	Création d'un équipement public (cité associative, parking, espaces verts) à l'angle de la rue Jean Baret et de la rue du Vign	2,0	441
5	Commune	Création d'un cheminement piétonnier depuis le rue de la Roubert	2,0	229
6	Commune	Élargissement du chemin de la Carotte jusqu'au carrefour de la route de Carabiau	2,0	229
7	Commune	Créer une table le long de la N103	2,0	321
8	Commune	Créer une table le long du chemin de la Carotte	2,0	229
9	Commune	Élargissement du chemin de la Carotte jusqu'au carrefour de la route de Carabiau	2,0	141
10	Commune	Élargissement du carrefour de la route de Carabiau et du chemin de la Carotte	2,0	141
11	Commune	Section de la station d'épuration		4124
12	Commune	Élargissement du carrefour du chemin de St Pierre et du chemin de la Carotte		129
13	Commune	Créer une table le long de la route de Carabiau		729
14	Commune	Création d'une aire de stationnement chemin des Martyrs		399
15	Commune	Extension du parking de la Mairie		1240
16	Commune	Élargissement de la R.D.77	2,0	141
17	Commune	Élargissement du chemin de Carabiau	2,0	141
18	Commune	Élargissement du chemin de Carabiau	2,0	141
19	Commune	Élargissement de la rue du Roclier	2,0	141
20	Commune	Élargissement de la rue du Roclier	2,0	141
21	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir de la rue du Roclier	4,0	141
22	Commune	Aménagement d'un espace de stationnement		153
23	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir de la rue 10 mars 1862	4,0	217
24	Commune	Création d'un cheminement piétonnier le long du volume des Ribats	4,0	141
25	Commune	Création d'un cheminement piétonnier le long du volume de St Jean	4,0	154
26	Commune	Création d'un cheminement piétonnier le long du volume de Carabiau	4,0	222
27	Commune	Création d'un cheminement piétonnier au sud de la centrale photovoltaïque	4,0	124
28	Commune	Création d'un cheminement piétonnier au cœur de la centrale photovoltaïque	4,0	154
29	Commune	Création d'un cheminement piétonnier reliant les Bouquets au Bourg	4,0	242
30	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir du chemin de la Forge	4,0	112
31	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir du chemin de la Forge	4,0	143
32	Commune	Création d'un cheminement piétonnier le long du chemin de la Forge	4,0	143
33	Commune	Création d'un cheminement piétonnier reliant le chemin de St Jean au Bourg	4,0	107
34	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir de la R.D.4	4,0	112
35	Commune	Création d'une descente vers le chemin de la Pègre	12,0	176
36	Commune	Création d'un cheminement piétonnier à partir de la R.D.77	4,0	112
37	Commune	Création d'une voirie entre le rond point de la R.D.4 et le parking de l'école	14,0	430



----- Contour de zone ou de secteur

**Zones urbaines**

- ZONE UA1 - zone urbaine multifonctionnelle dense (noyau historique)
- ZONE UA2 - zone urbaine multifonctionnelle dense (extension du bourg)
- ZONE UB1 - zone urbaine multifonctionnelle pavillonnaire équipée
- ZONE UB2 - zone urbaine multifonctionnelle d'habitat diffus équipée
- ZONE UC1 - zone urbaine multifonctionnelle d'habitat diffus non desservie par l'assainissement collectif
- ZONE UC2 - zone urbaine multifonctionnelle peu dense non desservie par l'assainissement collectif
- ZONE US - zone urbaine destinée aux équipements publics
- ZONE UX - zone urbaine destinée aux activités économiques
- ZONE UH - zone urbaine multifonctionnelle couvrant les hameaux non desservie par l'assainissement collectif

**Zones à urbaniser**

- ZONE 1AU - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- ZONE 1AUM - zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
- ZONE 1AUx - zone à urbaniser à court terme à vocation économique
- ZONE 2AU - zone à urbaniser à moyen terme à vocation principale d'habitat
- ZONE 2AUx - zone à urbaniser à moyen terme à vocation économique

**Zone agricole**

- ZONE A - zone agricole
- ZONE Ap - zone agricole protégée

**Zone naturelle et forestière**

- ZONE N - zone naturelle et forestière protégée
- ZONE Npv - secteur de constructibilité limitée destiné à la création d'une aire des gens du voyage
- ZONE Nj - secteur de constructibilité limitée destiné aux jardins familiaux
- ZONE Npc - secteur de constructibilité limitée destiné au centre photovoltaïque
- ZONE Np - secteur de constructibilité limitée du château
- ZONE Ns - zone naturelle et forestière sanctuarisée (protection stricte)

**DISPOSITION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**

- Espace boisé classé à protéger ou à créer (arbre isolé)
- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Secteur de plantation à protéger ou à créer
- Haie à protéger ou à créer
- Éléments de patrimoine à protéger
- Éléments de patrimoine bât à protéger pouvant changer de destination

**DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES**

- Périmètre en attente d'un projet
- emplacement réservé et numéro de repérage (voir tableau ci-contre)
- Périmètre de centralité commerciale
- secteur comportant des OAP
- Linéaire de diversité commerciale à protéger